L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 JANVIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 13 JANVIER.

Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces d'Avis...

LEGISLATURE.

La Législature se réunit lundi prochain, 16 du courant. Elle ne siégera que [illegible] jours, [illegible]. Nous regrettons que les whigs ne soient pas plus nombreux dans les chambres; [illegible]

[illegible]

CONGRES.

SÉNAT.—5 janvier.—M. Foot annonce qu'il présentera un bill pour la construction d'un chemin de fer entre le Mississipi et le Pacifique.

M. Mallory présente un bill pour établir un nouveau district de terre en Floride.

La résolution de M. Mallory demandant au gouvernement communication des dépenses encourues pour transporter les Séminoles hors de la Floride, est adoptée.

La résolution de M. Hunter, relative à la construction d'un nouveau bâtiment pour le département d'état, est prise en considération.

M. Chase propose de référer à l'examen d'un comité le message du président relatif au traité Clayton-Bulwer.

M. Dodge, de l'Iowa, demande l'impression du bill qui organise le territoire de Nebraska. Sa motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Dean, du comité des affaires étrangères, dit que ses collègues du comité l'ont chargé à l'unanimité de présenter la résolution suivante:

« Résolu que les remerciments du Congrès sont dus et sont offerts à Duncan N. Ingraham, commandant la corvette St Louis, pour la belle conduite qu'il a tenue, le 2 juillet dernier, en étendant à Martin Koszta la protection du gouvernement américain, et en l'arrachant à l'emprisonnement illégal qu'il subissait à bord du brick de guerre autrichien le Hussar.

« Résolu que le président des Etats Unis soit requis de faire frapper une médaille avec une inscription convenable, laquelle sera offerte à Duncan N. Ingraham comme témoignage de la haute appréciation qu'a le Congrès de sa valeur, de son énergie et de son jugement dans la circonstance ci-dessus mentionnée.

« Résolu que le président communique les résolutions précédentes au capitaine Ingraham et lui écrive dans les termes qu'il croira convenables pour remplir le vœu du Congrès. »

M. Dean fait observer que dans les résolutions présentées par le comité des affaires étrangères, le Congrès offre ses remerciements au capitaine Ingraham, et garde le silence sur la question personnelle relative aux droits de Koszta. Ce débat dure jusqu'au moment de l'ajournement.

MEXIQUE.

Le steamer Texas, arrivé hier, nous a apporté des journaux de Vera Cruz du 8 courant et de Mexico du 4. Parmi les passagers se trouvent le colonel Gadsden, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Mexico, lequel se rend à Washington pour soumettre au gouvernement le traité qu'il a négocié avec le Mexique touchant la vallée de Mesilla. Nous lisons à ce sujet dans le Trait d'Union:

[illegible]

Les journaux mexicains nous fournissent sur l'expédition de Walker, dans la Basse Californie, des détails plus complets que ceux qui nous étaient parvenus jusqu'à ce moment. Voici ce [illegible]

[illegible]

Les dépêches de Mexico disent que le 19 de chaque mois [illegible].

[illegible]

La Législature a reçu [illegible]

Les habitans de Tampico ont demandé au gouvernement la permission d'introduire dans leur port quatre ou cinq mille barils de farine étrangère. On croit que leur demande sera favorablement accueillie.

[illegible]

Le Trait d'Union [illegible]

Le navire Amélie, qui vient d'arriver à Vera-Cruz, [illegible]

[illegible]

Tous les Etats du Mexique, moins celui de Guerrero, ont déjà envoyé leur adhésion au plan de Guadalajara. Ce plan a été formulé en acte constituant par le Conseil d'Etat et est conçu en ces termes:

1°—Les pouvoirs conférés à son Excellence le président de la république par les conventions du 6 janvier dernier, lui sont prorogés indéfiniment, le terme et la limite en sont laissés à sa discrétion et à sa sagesse.

2°—Ces pouvoirs sont les mêmes que ceux qui lui furent donnés par ladite convention.

3°—Il est nommé capitaine-général des armées.

4°—Le traitement du président de la république est porté à $60,000.

5°—Le président de la république recevra le titre d'Altesse.

6°—Le président est autorisé, en cas de maladie grave, d'empêchement physique ou moral, à nommer son successeur, [illegible]

[illegible]

(Communiqué)

Nlle-Orléans, 12 janvier 1854.

A SON EMINENCE L'ARCHEVÊQUE BLANC.

Monseigneur,

C'est avec crainte et respect que nous venons vous demander une faveur, car nous n'ignorons pas que tout ce que vous ordonnez est pour le bien de la religion. [illegible]

[illegible]

Agréez, Monseigneur, nos hommages respectueux et l'assurance de notre considération distinguée.

PLUSIEURS PÈRES DE FAMILLE.

CONSEIL DES ALDERMEN.

Le Conseil des Aldermen s'est réuni hier pour délibérer sur la Taxe de l'Emprunt consolidé, voté par les Assistans-Aldermen à leur dernière réunion.

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

ASSAUT ET BATTERIE—George English, dont la réputation est quelque peu tarée et qui est accusé d'avoir frappé [illegible], a été envoyé devant la première Cour de District.

[illegible]

THÉATRE D'ORLÉANS.—Demain, la Favorite, cet opéra aimé du public orléanais. Les pensionnaires de M. Boudousquié l'interpréteront avec leur talent accoutumé.

BROCHURE DE M. DE GIRARDIN

Sur la question d'Orient.

La brochure que M. Em. de Girardin vient de publier sous ce titre: Solutions de la question d'Orient, fait beaucoup de bruit dans le monde politique, [illegible]

[illegible]

EUROPE.

Les avis apportés par le Canada vont jusqu'au 24 décembre pour Liverpool et jusqu'au 22 pour le continent européen. Les détails survenus ont été transmis de Halifax aux journaux de Baltimore par le télégraphe.

[illegible]

Les Turcs paraissent avoir eu le dessous en Asie [illegible]

Le rapports entre le ministre d'Autriche et le Divan deviennent chaque jour plus froids.

[illegible]

On estime à 4,000 le nombre des Turcs et des Russes tués à l'attaque de Kalafat.

[illegible]

FEUILLETON.

LA FAMILLE AUBRY.

La critique dans l'amour.

IX.

Il n'y avait pas voulu admettre le jour, ainsi que l'aurait voulu Natalia, et le temps ce matin-là était [illegible] tout gris.

[illegible]

—Quand on aime, on n'a qu'un seul cœur! s'écria-t-il. Mais tu ne m'aimes pas! Tu es froide, triste, cruelle! Tu ne m'aimes pas!

—Je ne t'aime pas! Dieu du ciel! Et qu'est-ce que je fais donc? C'est toi, Natalia, qui es dur et sombre. Mais, pauvre aimé, la situation est plus forte que ta volonté peut-être. Je ne te ferai pas de reproche! Seulement ne dis pas que je ne t'aime pas!

—Eh bien! si tu m'aimes, donne moi un baiser, au moins! un seul!

Il était à ses pieds. Elle lui mit un baiser au front, un baiser de consolatrice, chaste et fraternel.

Mais il se leva tout frémissant et emporté. Elle fut debout aussitôt que lui. Il y eut comme une lutte de leurs deux regards.

—Ah! qu'est-ce qui me retiendrait? s'écria-t-il hors de lui.

Elle tira vivement de son doigt l'anneau d'or que lui avait donné Pierre.

—Ceci! dit-elle.

Natalia jeta un cri comme s'il avait vu son frère, et fuyant brusquement, il s'enfonça dans le jardin.

Il en fit cent fois le tour à grands pas. Il souffrait beaucoup. Il souffrit longtemps. Il rôdait, âme affamée, autour de cette proie céleste. Il fallait qu'il domptât lui-même son désir.

[illegible]

—Voilà qui est passé! dit-elle en [illegible]

—Marthe! tu dois avoir froid, tu vas te rendre malade. Rentre à la maison, dans la chambre. Ah! tu peux rentrer, n'aie pas peur.

[illegible]

—C'était aussi, dit-il, ce parfum-là que nous sentions au bois de Châtenay, dans le jardin de la tante, quand il était encore temps pour nous de nous aimer!

[illegible]

Ils se plaisaient dans ces idées sinistres et ne s'en détournaient que pour y revenir.

A l'approche de l'aube, le vent devint plus glacé, le ciel plus humide. Natalia conjura Marthe de rentrer.

[illegible]

A partir de ce moment, ils gardèrent le silence, non pas assoupis, mais comme engourdis par leur fièvre même. Natalie avait ces maintenant posé sa tête sur le sein de Marthe, qui se soulevait et s'abaissait comme une vague et il pensait, ainsi bercé, au temps où sa mère le berçait enfant.

Cependant, les étoiles s'étaient éteintes une à une dans le ciel blafard, et depuis longtemps les alouettes musiciennes du matin, avaient remplacé les rossignols musiciens de la nuit.

Marthe regarda à sa montre, qu'elle avait montée la veille avant sept heures, elle s'était arrêtée à sept heures et demie. Comme la veille, elle contempla ces heures, à présent dernière elle où ils devaient tant parler d'amour et où ils avaient tant parlé de mort. Il était temps déjà de songer à se séparer! Les vingt quatre heures de paradis étaient passées!

Ils se virent alors si défaits, si mornes, qu'ils s'effrayèrent de leur pâleur mutuelle. Marthe se rajusta un peu. Natalis prit son bras en silence, et en silence ils sortirent de la maison et s'avancèrent par les chemins humides de rosée.

Quand ils aperçurent de loin les premières maisons de Châtenay, ils s'arrêtèrent à la lisière du bois, encore seuls pour une minute, encore à l'abri des hommes.

Ils ne parlèrent pas, ils ne pleurèrent pas: la douleur et l'étonnement comprimaient leurs cœurs. Ils se regardèrent sans rien dire, avec amour, avec stupeur, avec avidité, et puis ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.... ah! mais ce ne fut pas un baiser amoureux, ce fut une étreinte désespérée! Ensuite, ils se séparèrent brusquement; elle s'en alla sans se retourner, il la laissa aller sans la retenir.

Marthe arriva, se soutenant à peine, à la grande porte de la ferme; mais elle resta pétrifiée sur le seuil.

Pierre et Giboureau étaient là dans la cour, les bras croisés, et semblait l'attendre.

Fin de la troisième partie.

PAUL MEURICE.

(A continuer.)

Société des Orphelines.

[illegible]

Vendredi 13, M. Hazard & May.
[illegible]

Ventes dans le mois de Février.
[illegible]

AVIS est donné aux consignataires de marchandises à bord du navire CLARA WHEELER, venant de Liverpool, que les marchandises [illegible]
E J HART & CO,
78, Tchoupitoulas

Décédé mardi soir, 10 du courant, à la Passe Christiane, LEONARD MATTHEWS, âgé de 60 ans. Les amis de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure au coin des rues Race et Annunciation.

Magnétisme.
Madame ALLUARD,
Somnambule Française,

A l'honneur de prévenir le public qu'elle donne chez elle, rue Bourbon, [illegible], des consultations sur toutes les maladies, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M. [illegible]

VISION

malgré l'occlusion la plus parfaite des yeux. Ses séances auront lieu le mardi, le jeudi et le samedi, à 6 1/2 heures du soir.

Prix d'entrée: $1.

Mme et M. ALLUARD sont à la disposition du public pour toutes séances ou soirées qui leur seraient demandées en ville.

N. B.—Il y aura des places réservées pour les dames. On devra se procurer des cachets à l'avance au domicile du professeur.

AVIS AU PUBLIC.

JE déclare faux le billet de $120 qu'on prétend avoir été souscrit par moi, à l'ordre de John Tabourier. [illegible]
CHs ESTINGOY.

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux planteurs, aux agents et au public en général, qu'à la demande de plusieurs consommateurs de Guano, [illegible]
CASTILLO & HARISPE,
36, Passage de la Bourse

Chien Trouvé.

Il a été trouvé un Chien de chasse blanc avec des taches marron. Le propriétaire peut l'obtenir en s'adressant à la barre du café Orleans House, encoignure St Charles et Commune, où il lui sera délivré en payant les frais.

Bottes, Souliers et Brodequins
[illegible]
G. W. DUNBAR,
5, rue du Magasin

Chapeaux.—Assortiment en débarquement [illegible]
G. W. DUNBAR,

EN magasin et à vendre par le soussigné:
[illegible]
PAUL LACROIX,
13, rue Toulouse

PRODUITS DE LA HAVANE—800,000 cigares: [illegible]
S. DE VISSER & CO,
26, rue Vieille Levée

GRAINES DE LIN—15 boucauts graines fraîches. A vendre par J LANATA, 11, Jefferson, 12 Toulouse

BEURRE GOSHEN—30 firquins beurre jaune de choix, en débarquement du navire St-Louis, à vendre par JOS H MAKES & Co, 76 et 78, rue des Magasins

MAQUEREAUX Nos 1, 2 et 3—2000 colis [illegible], à vendre par JOS H MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins

MORUE—en boites, demi et quarts de boites, et 400 petites boites d'une livre, à vendre par JOS. H MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins

CAFÉ de la Havane, de Rio, de Java et de Moka—1000 sacs, à vendre par JOS. H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins

SAVON—1500 caisses marques de Livermore et de Winchester, à vendre par JOS H MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins

AMANDES—300 sacs amandes coques tendres de Tarragone, à vendre par JOS H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins

THÉ PONCHONG — 500 demi boites, diverses marques, à vendre par JOS. H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins

SUCRE raffiné—250 barils sucre en poudre, de Lovering, à vendre par JOS. H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins

OUVRIERS!!! OUVRIERS!!!

ON demande deux bons ouvriers bottiers à la manufacture de chaussures de G. P. BLANCAND, encoignure Dumaine et Royale, où du travail pour toute l'année leur sera assuré.

Deux bonnes ouvrières également, capables pour piqûre de tiges de bottes trouveraient de l'ouvrage tant qu'elles pourraient en faire.

ATTENDU par le navire Elise Marie, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge bon ordinaire.
[illegible]
A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co., 12 Jefferson

Bisulfite de Chaux.

LE soussigné annonce à Messieurs les habitans sucriers qu'outre le concours de M. Paul Marcelin et avec beaucoup de dépenses, de peines et de temps, il a réussi à perfectionner son appareil pour la fabrication du Bisulfite de Chaux. [illegible]
H. BOMBABEL.

DECOUVERTE IMPORTANTE.

Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. [illegible]

Amer de Martinique pour la purification du sang.

[illegible]

REVALENTA ARABICA,
De Barry Du Barry & Co., à Londres.

Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.

Bonn, 19 juillet 1852.

Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des aliments [illegible]

EN VENTE
A la Librairie de A. Fayo & Co.
36 rue de Chartres,
LES CHATIMENTS,
POESIES VENGERESSES
PAR VICTOR HUGO.

Prix .... 1 dollar

Parfumerie et articles de fantaisie.

J. ABBÉ,

62, rue de Chartres, encoignure Bienville.

A l'honneur d'annoncer [illegible]

FROST & Co.

AVIS SPECIAL.

LES soussignés informent leurs amis et le public qu'ils se chargent de la vente à l'encan de [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 11 janvier 1854.
HENRY PEYCHAUD & Co

LES soussignés ont formé une société pour les affaires d'encan, courtage, &c &c, [illegible], sous la raison de Bonneval & Wiltz, bureau No 22, Passage de la Bourse, [illegible]
J A BONNEVAL,
P S WILTZ.

AVIS D'ENCAN.

J. EUGENE TOURNÉ, Encanteur et Estimateur, a transféré ses bureaux au No 35, rue [illegible]

BUREAU DU TRESORIER, Ville de la Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1854.

Extrait d'une ordonnance approuvée le 30 décembre 1853.

ART. 27.—Toutes les taxes imposées par cette ordonnance se payeront d'avance.

[illegible]
WM. H GARLAND,
Trésorier

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1854.

LE quatrième versement de dix piastres par action sur les souscriptions au capital complétant de cette banque sera payable à la maison de Banque, [illegible]
EUG ROUSSEAU,
Caissier

Banque des Artisans et Marchands
(EN LIQUIDATION.)

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1854.

UN dividende FINAL de vingt-trois pour cent sera payé aux actionnaires de cette Banque, lundi 17 février prochain.
U. H. DUDLEY,
G. CRUZAT,
S. JAMISON, } Commissaires.

Compagnie d'Assurance des Marchands.

Nlle-Orléans, 10 janvier 1854.

A l'élection annuelle de Directeurs de l'institution tenue lundi, 9 du courant, les personnes suivantes ont été élues pour servir en qualité de directeurs durant la présente année.
JOHN PEMBERTON, ...
JOHN PEMBERTON, Président

Compagnie d'Assurances des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1854.

A une réunion du Conseil de Direction tenue aujourd'hui un dividend semestriel de dix pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires à partir de mercredi, 11 du courant.
JOHN PEMBERTON, Président

Bureau de la Compagnie de Desséchement de la Nouvelle-Orléans.

L'ÉLECTION annuelle de six Directeurs de cette Compagnie, aura lieu, conformément à la charte, LUNDI, 23 du courant, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi, au bureau de la Compagnie, [illegible]
HY. A. HOFFMAYER.
Secrétaire

Compagnie de l'Hotel St-Charles.

Nlle-Orléans, 7 janvier 1854.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, [illegible]
P. N. WOOD.
Secrétaire.

A. STURZENEGGER & ETERNOD,
No 47, rue de Chartres,

ONT l'honneur d'appeler l'attention particulière des acheteurs sur les marchandises suivantes qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de Havre:
[illegible]

A. STURZENEGGER & ETERNOD,
No 47, rue de Chartres,

[illegible]

RECU par les derniers arrivages du Havre, et en vente chez les soussignés les marchandises suivantes:—
Gros de Rhin, Gros de Naples, satin et satin de Chine de toutes qualités et couleurs, dames noir faconné et satin de soie 1, 2, &c.
A. STURZENEGGER & ETERNOD,
No 47, rue de Chartres

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société existant sous la raison "DARAN, LABICHE & Co étant expirée par limitation, est dissoute d'un commun accord et continuera sous la raison de "DARAN & JOURDAN" qui est chargée de la liquidation de l'ancienne société.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1854.
H. DARAN,
J. H. LABICHE,
J. U. CARRIE',
Agent pour A. CARRIÉ.

Les soussignés continueront le même genre d'affaires sous la raison de "DARAN & JOURDAN", et se chargent de la liquidation de la maison DARAN, LABICHE & Co."
Nlle-Orléans, 7 janvier 1854.
H. DARAN,
F. JOURDAN.

C. DUHAMEL, Opticien,
80, rue Chartres,

a toujours en main un grand assortiment de LUNETTES pour presbytes et myopes.
Aussi: Lunettes en gros, pour les marchands.

AUX BIJOUTIERS.

C DUHAMEL, opticien, 80 rue de Chartres, offre à vendre aux prix de New York, un bel assortiment de bijouterie.

AUX ARPENTEURS.

C DUHAMEL, opticien, 80 rue de Chartres, a toujours en main un beau choix d'instruments d'arpentage, tels que: boussoles, niveaux d'Egault, niveaux de pente de Chézy, graphomètres, équerres, [illegible]

AMBRADO de Maiorca—3 pipes et 11 quarts, garanti importation directe d'Espagne, à vendre d'une piastre le gallon par B. VALLS, 72, rue des Magasins

SUCRE de la Havane—100 caisses sucre blanc et jaune, en débarquement de la goëlette [illegible], à vendre par B CAHUZAC & Co. 20, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—1000 caisses sucre blanc, jaune et brut de la Havane, en magasin et à vendre par B CAHUZAC & Co 20, Vieille Levée

EN débarquement, passagers à bord du navire [illegible], de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans, [illegible]
MM. DUCASTAING, BLANCAN, PUYSEGUR.

AU PUBLIC.

NOUS, soussignés, marchands de charbon, déclarons que les [illegible]
[illegible]

A WILLOW GROVE.

[illegible]

Demande de Domestique.

ON désire louer une bonne domestique de maison. S'adresser à P. A. LASAUZE.

A VENDRE.

UNE MACHINE A VAPEUR, ayant un cylindre de quinze pouces de diamètre et quatre pieds et demi de jeu, [illegible]
W. & D. URQUHART,
ou à ROBERT FERGUSON,

$10 de Récompense.

PARTI de chez le soussigné, vendredi 6 du courant, un BULL-DOG anglais, [illegible], qui répond au nom de BULL. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à
ROBERT MURPHY,
62, Vieille Levée, coin St-Louis

RAISINS FRAIS—100 barillets raisins frais; 200 caisses raisins M R; [illegible], à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas

FRUITS au jus—100 caisses fruits au jus assortis; 150 caisses fraises au jus; 10 caisses pêches au jus, à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas

[illegible], à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas

SARDINES—3,000 demi caisses sardines, 5,000 quarts do do. A vendre par O VALETON & Co. 25, rue Tchoupitoulas

GRUYÈRE—En débarquement du navire Mountjoy [illegible] du Havre—Trois boucauts fromage de Gruyère, à vendre par A COUTIN, 12, rue Bienville

VERMICELLE—100 caisses vermicelle, et 150 caisses sardines, en boites, demi et quarts, à vendre par JOSEPH LANATA, 11 rue Jefferson, et 12 Toulouse

[illegible], à vendre par JOSEPH LANATA. 11 Jefferson, 12 Toulouse

DEBARQUEMENT arrivé et en magasin—351 caisses savon "Winchester", à vendre par QUEYROUZE & LANGDORFF.

ACIER de Mannemir—99 caisses, à vendre par BRUGUIERE & Co, 16, rue Bienville

VIN ROUGE—130 barriques vin rouge, en magasin et à vendre par CHARLES CAVAROC, 20, rue Bienville

VIN BLANC—35 barriques vin blanc, 110 demi barriques [illegible], à vendre par CHARLES CAVAROC, 20, rue Bienville

VIN BERGASSE—130 barils vin Bergasse, en magasin et à l'entrepôt, à vendre par CHARLES CAVAROC, 20, rue Bienville

VIN PORTO et de Catalogne—En magasin et aussi les vins de la [illegible], à vendre par CHARLES CAVAROC, 20, rue Bienville

DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné: 130 caisses absinthe Bourgeois, Brussaga & Co.
[illegible]
CHARLES CAVAROC

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE.

[illegible]

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE,
Etablie en 1838, rue Ste-Anne, No 117,
Entre Bourbon et Dauphine.

[illegible]

Café à vendre.

[illegible]
MAILLOT & COLANI
12 rue Crossman

Chemin de fer du Grand Golfe du Nord. Ville de la Nouvelle-Orléans, Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre [illegible].

CONFORMEMENT à la Charte de cette Compagnie, l'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à ce bureau le troisième lundi (16) [illegible]
BENJ F. FLANDERS, Secrétaire

Banque des Artisans et Marchands.

Nlle Orléans, 14 décembre 1853.

CONFORMEMENT à la charte, une élection de Directeurs aura lieu LUNDI, 16 JANVIER prochain, à la Banque, de 10 heures du matin, à 2 heures P. M.
G. CRUZAT, Caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1854.

AVIS est par le présent donné aux Actionnaires, que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au bureau de la Banque, lundi, le 6 février prochain, entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi.
EUG. ROUSSEAU

ASSURANCE

Succursale de l'agence d'assurance C. C. Lathrop, No 99, rue du Camp,
No 178, RUE ROYALE.

LE soussigné ayant été nommé agent pour le Deuxième District, [illegible]
CHAS. T. DE ARMAS.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1853.

L'ÉLECTION annuelle de treize directeurs par les actionnaires, [illegible]
H. L. PEIRE, Caissier

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1853.

A une assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action [illegible]
Par ordre de la direction,
GEO. A. FRERET.

Banque de l'Union de la Louisiane,

NOUVELLE-ORLEANS, 31 décembre 1853.

DES paiements seront dus par les actionnaires de cette institution, de [illegible] par action le 10 janvier prochain et de [illegible] le 10 février.
[illegible]
F. K. WOOD, Caissier

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de Boston.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1854.

LES livres nécessaires ayant été reçus, [illegible]
L. MATTHEWS, Agent

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

LA Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, du Jackson et du Nord, offre de vendre [illegible]
JOHN CALHOUN, Secrétaire

HORATIO D. HEWITT,
Magasin de Pianos et de Musique—No 39, rue du Camp, Nlle-Orléans.

[illegible]
HORATIO D. HEWITT,
No 39, rue du Camp.

Mme ROBERT,
No 158, rue Royale, encoignure Toulouse.

A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment varié de Modes et Nouveautés, [illegible]

BAINS!—BAINS!—BAINS!

A VENDRE, avec le mobilier, le magnifique établissement de bains connu sous le nom de Bains de la Louisiane, situé au No 119 rue [illegible]

GUANO DU PEROU.

[illegible]
CASTILLO & HARISPE,

BARILS A MELASSE A VENDRE.

[illegible]

A VENDRE

UNE GROCERIE bien assortie, [illegible]

AVIS.

[illegible] GUSTAVE POREE demeure chargé [illegible]
GUSTAVE POREE,
LEON GIRARD
Nlle-Orléans, le 3 janvier 1854.

LION & PINSARD,
66 et 68 rue Royale, encoignure Bienville,

VIENNENT de recevoir par le navire Geo. F. Patten, du Havre:
[illegible]
LION & PINSARD,

108 ROYALE, 108

MARCHAND TAILLEUR.

[illegible]
J. CASSEREUGE.
108, Royale.

AVIS

Nous avons l'honneur d'annoncer à notre nombreuse clientèle et au public en général que notre magnifique RESTAURANT du Falcon House, [illegible]
CONTOULA & McDONALD.
C. & McD.

Vêtements d'hommes et d'enfants,
36, rue de Chartres,
MARCHANDISES NOUVELLES,

LAGAY & LECAMU, 36 rue de Chartres, [illegible]

[illegible]

F. A. GONZALES,
[illegible]

1500 [illegible]
F. A. GONZALES.

Graines d'Avoine d'Egypte.

1000 SACS [illegible]
F. A. GONZALES,